



2 rue de la Mairie
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
Téléphone : 02.99.55.23.53
Courriel : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

MAIRIE
de
Saint-Médard-sur-Ille

CONVOCATION
aux membres du
Conseil Municipal

Conseil municipal

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle J.J FONTAINE le :

Mercredi 13 janvier 2021 à 20h00

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le 08/01/2021

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT	3
2. ACSE 175 : COTISATION 2021	3
3. ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES.....	3
4. ACHAT ACCESSOIRES POUR LE VEHICULE COMMUNALE.....	4
5. VENTE DE L'ANCIEN VEHICULE	4
6. AMENDE DE POLICE : DOTATION 2020 - PROGRAMME 2021	4
7. ARCHIVAGE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	5
8. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021.....	5
9. INFORMATIONS DIVERSES	5

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020.

Pièce jointe : Compte rendu

2. ACSE 175 : COTISATION 2021

Présentation : Noël BOURNONVILLE

L'association ACSE 175 sollicite la commune de St Médard-sur-Ille pour le versement de la cotisation au titre de l'année 2021.

Le montant de cette adhésion annuelle est de 273€, soit 0.20€ x 1365 habitants (pour rappel cotisation 2020 : 273€).

Pièce jointe : Courrier

3. ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La nécessité de renouveler le tracteur actuellement en dotation au sein du service technique s'est fait sentir. Ainsi afin d'apporter aux agents un outil répondant d'avantage aux missions qu'ils doivent exercer, en toute sécurité, des recherches ont été entreprises afin de déterminer le type de véhicule adéquat à la réalisation de leur taches. Pour ce faire les agents ont été consultés. Par la suite des démarches commerciales ont été entreprises auprès de divers concessionnaires, afin de bénéficier du meilleur rapport qualité/prix/performance.

Ainsi, un modèle de véhicule a été identifié, et des propositions commerciales transmises. L'étude de ces propositions a été effectuée en commission, et un candidat a été retenu. Le résultat de cette procédure sera présenté au conseil municipal afin qu'il puisse délibérer sur l'achat de ce nouveau véhicule.

Pièce jointe : Devis

4. ACHAT ACCESSOIRES POUR LE VEHICULE COMMUNALE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Afin de compléter le nouveau véhicule des services techniques, l'achat d'accessoires sera proposé à la délibération du conseil municipal : chargeur grappin, broyeur d'accotement, masse arrière et flash de sécurité.

5. VENTE DE L'ANCIEN VEHICULE

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Afin de valoriser le véhicule qui sera remplacé, il sera proposé au conseil municipal de se prononcer sa mise en vente au mieux disant. Les modalités de mise en vente seront précisées lors du conseil.

6. AMENDE DE POLICE : DOTATION 2020 - PROGRAMME 2021

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti par le Conseil Départemental. Les sommes allouées sont utilisées au financement de projets d'aménagement tels que la sécurité sur voirie.

Les projets doivent s'inscrire dans une démarche de sécurité routière et ne doivent pas être réalisés.

Il sera proposé au conseil municipal de solliciter l'attribution d'une subvention pour un aménagement de sécurité la rue de la Ratulais (création d'un plateau ralentisseur). Il sera également demandé au conseil municipal de se positionner sur l'achat d'un radar pédagogique mobile après présentation des travaux et devis réalisé.

7. ARCHIVAGE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Le conseil municipal réuni en séance le 16 décembre 2020 a approuvé le recours à l'emploi d'un archiviste.

Pour ce faire, une modification du tableau des effectifs de la commune doit être effectuée afin de procéder au recrutement d'un archiviste.

Il sera donc proposé au conseil municipal d'intégrer au tableau des effectifs le poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1^{ère} classe.

8. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Présentation : Noël BOURNONVILLE

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

9. INFORMATIONS DIVERSES